



## C.H.S.C.T Spécial d'Île de France du 20/06/2019

### *Déclaration préalable*

Monsieur le Président,

Cette instance est particulière puisqu'elle abordera pour la dernière fois, ou peut-être pas, les conditions de travail, et le bien-être au travail des agents de la BCMA et de la BSAT du Bourget, avant leur transfert administratif vers le siège de la DNGCD.

Notre déclaration préalable ne sera pas exhaustive, les représentants élus de la CFDT Douane présents à cette instance interviendront principalement sur les actions à financer n'ayant pu être traitées lors du groupe de travail préparatoire qui s'est tenu au début de cette semaine, notamment les équipements de protection individuelle des collègues de la BCMA (lunettes, casques à réduction active de bruit et mobiliers de vestiaire féminin). Toutefois, notre organisation syndicale considère qu'il serait cohérent que l'acquisition de ces effets et matériels soit prise en charge par le budget de la DNGCD.

Les autres points à l'ordre du jour seront développés au fil de l'eau en cours de séance par nos élus.

La CFDT Douane souhaite bon vent dans ses nouvelles fonctions à l'assistante de prévention de la BCMA, qui exerçait officieusement depuis octobre dernier, et officiellement depuis l'information des élus de ce CHSCT Spécial, en date du 6 mai dernier. Même si nous l'avons peu connue dans ce rôle, nous la remercions pour la qualité de son engagement sur la gestion du dossier sensible du DUERP. Notre organisation souhaite parallèlement la bienvenue à son remplaçant qui devrait sous peu fréquenter les décors havrais.

Nous nous interrogeons sur le point 10 de l'ordre du jour (création de la DNGCD), concernant le transfert du personnel de la BCMA et des échelons techniques au sein du Havre. Ce point reprend uniquement le transfert de 6 ETPT, mais, quid de la BCMA ?

Bien que les effectifs de référence par échelon n'aient pas évolué depuis 2017, année durant laquelle le Chef de Service avait communiqué aux élus CFDT du CTSCR cette information, nos élus au CHSCT Spécial d'Île de France s'interrogent sur le sous-dimensionnement par spécialité de chaque échelon, au regard des charges de travail techniques dévolues à chaque type d'appareil.

Ce manque de communication n'est pas propice au bien-être au travail. Les recrutements attendus cette année jettent le trouble sur la politique d'affectation du personnel maintenancier sur Orléans à court terme.

Une nouvelle fois, la CFDT Douane demande à l'Administration d'informer ses personnels et de ne pas les laisser dans la brume et l'indécision.